

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL
SEANCE ORDINAIRE du JEUDI 05 DECEMBRE 2024
COLLEGE COLLECTE

Objet : Décision Modificative n°2/2024 - Budget annexe SIVOM Collecte ordures ménagères

L'an deux mil vingt-quatre et le cinq du mois de décembre à 19 heures 45, le Comité syndical - Collège Collecte, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SIVOM du Born, 115 route de Piche, à PONTENX-LES-FORGES, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Éric SOULES, Président.

Nombre de délégués en exercice : 25

Quorum : 13

Présents : 17.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : MMES. Nathalie BENQUET, Marie-Hélène BOUSQUET, Patricia CASSAGNE, Laure PINCE, MM. Éric BRETHERS, Jean-Jacques CAPDEPUY, Adrien FERÉ, Patrick FRAGNEAU, Vincent LOUBERE et Éric SOULES,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : MM. Daniel ANTAGNAC, Gilbert BADET, Jérôme CLAVE, Patrick COCHARD-DEGUET, Philippe CUBILIER, Jean-Marie DUBROCA et Jean-Richard SAINT-JOURS.

Absents excusés remplacés par des suppléants :

Absents excusés : 8.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : MMES. Florence GUERRO, Ascension PONCHET, MM. Titouan DAUDIGNON, Fabien LAINE et Christian VIUDES,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : MM. Frédéric POMAREZ, Jean SLOSTOWSKI et Henri-Jean THEBAULT.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick FRAGNEAU

Date de convocation et d'affichage : 28 novembre 2024



Délibération n°2024-56

Objet : Décision Modificative n°2/2024 - Budget annexe SIVOM Collecte ordures ménagères

Monsieur Eric SOULES, Président, expose :

Il est nécessaire d'ajuster les crédits budgétaires en dépenses réelles d'investissement :

En augmentant les crédits pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire en remplacement d'un véhicule très abimé et pour les travaux relatifs à la plateforme multimatériaux = **+ 43 000 € H.T.**

En diminuant les crédits prévus pour la réhabilitation de la déchetterie de Biscarrosse-Plage = **- 43 000 € H.T.**

En dépenses d'ordre d'investissement, il est nécessaire de compléter les crédits liés au versement des avances forfaitaires pour la réhabilitation et l'extension de la déchetterie de MIMIZAN = **+ 25 200 € H.T.**

En recettes d'ordre d'investissement, il faut prévoir en contrepartie les crédits liés au remboursement des avances forfaitaires = **+ 25 200 € H.T.**

Il est nécessaire d'augmenter les crédits budgétaires en dépenses réelles d'exploitation pour admettre les créances admises en non-valeurs = **+ 55 000 € H.T.**

La recette nécessaire au financement de cette nouvelle dépense peut être trouvée par reprise sur provisions pour risques REOM, à hauteur de **55 000 €**. Le solde de la provision s'élèvera à 2 285 633 €.

Il propose donc une modification des crédits 2024 du budget annexe, tels que :



Libellé opération	Article	Opération ou chapitre	Service	Antenne	Publié le 10/12/2024 Crédits BP ID : 040-244000279-20241205-DCS2024_56-DE	Propositions	Total
-------------------	---------	-----------------------	---------	---------	---	--------------	-------

Investissement - Dépenses réelles

Véhicule léger - en remplacement de l'UT 5	2182	022401			0,00 €	38 000,00 €	38 000,00 €
Plateforme multi-matériaux	2315	022112			536 000,00 €	5 000,00 €	541 000,00 €
Réhabilitation de la déchetterie de Biscarrosse-Plage	2315	022309			913 000,00 €	-43 000,00 €	870 000,00 €
Total dépenses réelles d'investissement					1 449 000,00 €	0,00 €	1 449 000,00 €

Investissement - Dépenses d'ordre

Avances	2315	041			122 800,00 €	25 200,00 €	148 000,00 €
Total dépenses d'ordre d'investissement					122 800,00 €	25 200,00 €	148 000,00 €

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT

25 200,00 €

Investissement - Recettes d'ordre

Avances	238	041			122 800,00 €	25 200,00 €	148 000,00 €
Total recettes d'ordre d'investissement					122 800,00 €	25 200,00 €	148 000,00 €

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT

25 200,00 €

Exploitation - Dépenses réelles

Créances admises non-valeurs	6541	65	R		80 000,00 €	55 000,00 €	135 000,00 €
Total dépenses réelles d'exploitation					80 000,00 €	55 000,00 €	135 000,00 €

TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION

55 000,00 €

Exploitation - Recettes réelles

Reprises sur provisions pour risques et charges	7815	78	R		0,00 €	55 000,00 €	55 000,00 €
Total recettes réelles d'exploitation					0,00 €	55 000,00 €	55 000,00 €

TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION

55 000,00 €

VU l'avis favorable du Bureau syndical en date du 25 novembre 2024.

Le Comité syndical - Collège Collecte, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n°2/2024 au Budget annexe du SIVOM Collecte ordures ménagères, telle que présentées.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait conforme,
Le Président,
Eric SOULES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa réception par le représentant de l'État.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr Une copie de cette décision devra être jointe au recours